

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 28 avril 2025

Présentation des résultats 2024 de la direction régionale des douanes de Montpellier

En 2024, l'action des services douaniers de la direction régionale des douanes de Montpellier a été particulièrement marquante en matière de tabac avec plus de 5 000 kg saisis. Une tendance qui se confirme depuis quelques années en raison de l'explosion du marché parallèle dans la région.

L'année 2024, a également été marquée par la saisie de près de 3 000 kg de produits stupéfiants.

La douane s'engage dans la lutte contre tous les trafics

- **Stupéfiants : 2 950 kg saisis, en majorité du cannabis sous toutes les formes (résine, pollen, herbe) et une très forte augmentation des saisies de cocaïne**

Le 20 mars 2024, le contrôle d'un ensemble routier roumain sur l'autoroute A9 dans le sens Sud-Nord, transportant des marchandises pour une entreprise de distribution allemande, par la brigade de Nîmes permet, après une fouille poussée, la découverte de **397 kg de résine** de cannabis conditionnée dans 95 sachets cachés dans un double plafond.

Le 19 septembre 2024, la fouille approfondie d'un fourgon, sur l'autoroute A9 en provenance d'Espagne, permet la découverte par la brigade de Montpellier de plus de **120 kg de cocaïne** dans une cache aménagée très sophistiquée (plancher basculant sur vérin électrique actionné par une télécommande et un interrupteur dissimulé dans l'habitacle).

- **Tabacs de contrebande : 5 401 kg saisis**

Le 21 février 2024, sur le port de Sète, le bureau principal de Sète a saisi **2,944 tonnes** de tabac (poids brut), soit 11 395 cartouches de cigarettes de contrebande. Les marchandises étaient cachées au fond d'une remorque frigorifique en provenance de Turquie.

- **Contrefaçons : 47267 articles saisis**

Le 2 août 2024, le placement en retenue contrefaçon de **20 140** articles textiles de marques diverses (BOSS, Ralph LAUREN, D'Squared, ARMANI, KENZO, CALVIN KLEIN et TOMMY HILFINGER) est effectué par la brigade de Montpellier. Cette opération est le résultat des nombreuses investigations menées à Agde et Bessan par la cellule de renseignement de

Montpellier qui lui ont permis de remonter depuis les vendeurs ambulants sur les marchés locaux jusqu'aux box de stockage des marchandises litigieuses.

- **Fraudes financières : près de 2 millions d'euros saisis**

Le 27 janvier 2024, au port de Sète, la brigade de Sète a retenu plus de **100.000€** sur un passager lors du contrôle au départ du ferry à destination du Maroc.

Le 18 juillet 2024, sur l'autoroute A9 dans le sens Sud-Nord, le contrôle complet d'un véhicule avec des plaques néerlandaises par la brigade de Nîmes conduit à la découverte de plus de **160.000€** cachés sous le siège conducteur et dans une caisse enregistreuse de commerce fixé à la planche du revêtement du coffre arrière du véhicule par des écrous.

- **Montant droits et taxes redressés : 5,32 M€**

A l'issue d'une longue enquête réalisée par le service régional d'enquête de la direction de Montpellier, plus de **2,3 M€** de TVA sont réclamés, en septembre 2024, à une société spécialisée dans la maintenance, le démantèlement et la conversion d'aéronefs civils, l'analyse comptable des flux financiers entre des sociétés liées ayant prouvé qu'aucun statut douanier et fiscal n'avait été affecté à l'aéronef lors de son entrée sur le territoire douanier.

- **Protection des espèces naturelles protégées : 4 contentieux**

La brigade de Nîmes, le 20 septembre 2024 a procédé à la saisie de **14 chardonnerets**, espèce animale protégée par la convention de Washington et classée sur la liste rouge des espèces menacées en France, après les avoir découverts dans un camping car, ces oiseaux ont été remis à la fin de la procédure au centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'Hérault.

- **Protection de l'environnement : un peu moins de 100 tonnes**

Le bureau de Sète a été sollicité pour un export avéré de déchets depuis Sète : l'ensemble des marchandises était composé de **camions non dépollués, de 4 moteurs, de 14 roues de camions, de 6 essieux et d'une boîte de transfert**. Une prise en charge des déchets polluants a été faite par Derichebourg.

La douane accompagne les acteurs économiques

- **Entreprises accompagnées : 296**
- **Entreprises certifiées : 17 OEA**